



S3 de Toulouse



## **CAPA Mouvement Intra-académique - 19/06/2017**

### **Déclaration préalable des commissaires paritaires CPE SNES-FSU**

La CAPA qui nous réunit aujourd'hui ne peut être déconnectée des enjeux liés aux conditions de travail, notamment par la question du nombre de postes et de celles affectant la carrière. En ce sens, la politique de suppression d'emplois dans la fonction publique nous inquiète. Si les arbitrages entre les différents ministères n'ont pas encore été communiqués, nous contestons clairement ce choix d'une politique libérale qui présente les fonctionnaires comme une variable d'ajustement des budgets.

La promotion de l'autonomie des EPLE, souvent pensée comme étant celle des chefs d'établissement, constitue un autre sujet de contestation. Nous espérons que les nouvelles modalités d'évaluation et d'accompagnement ne seront pas détournées comme cela semble être le cas dans certaines académies où le recrutement local par le biais de spécialisation de postes de CPE est déjà engagée.

Le SNES – FSU a demandé une audience au sujet de la mise en œuvre des nouvelles modalités d'évaluation prévues dans le cadre du PPCR. Nous y défendrons la vision du métier réaffirmée dans la circulaire de missions : celle d'un CPE concepteur de son activité, membre à part entière de l'équipe pédagogique, dont le cœur du métier est bien le suivi et l'accompagnement individuel et collectif des élèves. Il est pour nous essentiel de distinguer le CPE de l'équipe de direction : cela permet de le protéger dans sa professionnalité et d'éviter ainsi les confusions souvent entretenues autour de son métier.

Dans notre académie, où l'administration elle-même emploie le terme de « pénurie » pour évoquer la carence en postes de CPE, il faudrait créer près de 280 postes pour que chaque établissement de l'académie soit doté d'un poste de CPE et pour que le taux d'encadrement soit de 250 élèves par CPE. Et, encore, ces créations ne répondraient pas aux besoins en remplacement. Cette situation est d'autant plus préoccupante qu'elle dure depuis plusieurs années et que le nombre d'élèves dans le second degré ne cesse d'augmenter : les besoins éducatifs sont toujours là, ils augmentent, se diversifient.

**Le SNES - FSU demande l'ouverture d'une liste complémentaire pour combler les postes non pourvus aux concours 2017.**

En ce qui concerne le mouvement lui même, nous savons que cette année encore de très, pour ne pas dire de trop, nombreux collègues ne pourront pas muter. Depuis cinq ans, le taux de mutation des CPE oscille entre un quart et un tiers des participants. A titre comparatif, celui des collègues enseignants avoisine les 50 %. Si l'on s'attache au mouvement des participants volontaires sur la même période, les pourcentages sont encore plus faibles et n'ont jamais atteint les 15%.

Pour le SNES – FSU, cette situation générée par l'absence de postes est encore amplifiée par les 17 postes neutralisés pour les stagiaires. Pour évaluer concrètement le poids des berceaux dans le blocage de notre mouvement Intra, il faut rapporter leur pourcentage à celui de l'ensemble des demandeurs : 14,4% des postes bloqués le sont pour accueillir des CPE stagiaires alors que la catégorie correspond à 4,7% des participants ! Il est évident que si ces postes étaient réinjectés dans le mouvement comme nous le demandons, il y aurait,



S3 de Toulouse

Fédération Syndicale Unitaire  
Syndicat National des Enseignements de Second degré  
Section Académique  
Midi - Pyrénées



mécaniquement, des mutations supplémentaires. L'administration donnerait ainsi un signal fort à nos collègues exaspérés de constater les mêmes blocages depuis de trop nombreuses années.

Cette année encore, afin de fluidifier le mouvement sans dégrader les conditions d'accueil des stagiaires, les élus du SNES - FSU ont régulièrement questionné l'administration afin d'obtenir le déblocage de postes : six postes ont été remis au mouvement.

Si nous saluons positivement la création du Groupe de Travail Académique postes CPE que nous avons demandé l'année dernière, nous déplorons le choix de Mme la Rectrice de ne pas créer un des huit emplois supplémentaires attribués à l'académie à l'issue du CTM de décembre 2016.

**Le SNES – FSU :**

- Í rappelle son opposition à l'implantation, illégale car non statutaire, de demi-postes de CPE,
- Í dénonce la confiscation de postes créés lors des trois derniers CTA pour accueillir des stagiaires,
- Í renouvelle sa demande d'un barème de classement des établissements.

Seulement 15 postes ont été ouverts sur SIAM - 14 postes en établissement et 1 en EREA - pour les 158 demandeurs, dont 123 participants volontaires. Dans ces conditions, il est d'autant plus regrettable que le poste de l'EREA de Villefranche de Rouergue demeure vacant car non affiché sur SIAM2.

Afin que nos collègues puissent effectuer leurs vœux dans les meilleures conditions :

**Le SNES-FSU demande que :**

- Í les postes libérés à l'Inter soient affichés sur SIAM,
- Í la liste définitive des supports soit communiquée avant l'affichage des postes sur SIAM,
- Í les postes créés en CTA soient communiqués aux demandeurs par une mise à jour de SIAM,
- Í le calendrier soit pensé et adapté afin que ces informations puissent être effectivement utiles aux demandeurs.

Le nombre d'entrants (32), en corrélation directe avec le nombre de postes, demeure insuffisant pour répondre aux besoins réels de notre académie et pourvoir les besoins en remplacements. Nous redisons encore ici qu'il existe une sous estimation évidente du calibrage académique pour notre catégorie

Si nous avons salué l'année dernière la politique d'ouverture de ZR menée depuis 2015, nous déplorons le calibrage de cette année. Dans les faits, il s'agit de la suppression de deux emplois et six postes en ZR. L'emploi non implanté lors du CTA de mars 2017, parce que fléché pour une ZR, disparaît purement et simplement. Ce tour de bonneteau budgétaire confirme malheureusement nos craintes formulées lors du GTA et du CTA. Un deuxième emploi disparaît avec l'une des deux ZR 12 dont nous ne trouvons aucune trace dans les documents officiels et pour lequel nous n'avons pu obtenir aucune réponse. Enfin, 4 ZR sont bloquées (2 dans le 31, 1 dans le 81 et 1 dans le 82) annonçant d'ores et déjà de lourds problèmes de remplacements.



S3 de Toulouse

Fédération Syndicale Unitaire  
Syndicat National des Enseignements de Second degré  
Section Académique  
Midi - Pyrénées



Cette pénurie a pour conséquence directe nombre des difficultés constatées sur le terrain :

- pour les personnels sur lesquels on fait souvent injustement porter la responsabilité de certains dysfonctionnements,
- pour les élèves et leur famille qui ne bénéficient pas de l'encadrement et de l'accompagnement éducatif auxquels ils ont droit.

Notre mouvement demeure l'un des plus contraint de l'académie : à l'issue de la phase 2 (c'est-à-dire avant les chaînes), seulement 51 demandeurs étaient mutés, soit 32,3%.

Pour mesurer et comprendre combien les taux de mutations des CPE sont faibles, il suffit d'appliquer le taux académique de 38% à notre catégorie : ainsi, 9 collègues supplémentaires seraient mutés initialement !

Un second taux illustre les difficultés que rencontrent nos collègues à muter, celui des demandeurs qui participent depuis au moins quatre ans au mouvement : 26,2%. On constate alors pleinement combien le mouvement intra CPE est limité.

**Le SNES-FSU :**

- Í demande à nouveau une augmentation significative des capacités d'accueil dans l'académie de Toulouse pour la rentrée 2018,
- Í continue de dénoncer l'utilisation de stagiaires comme moyens, ainsi que la non compensation dans les établissements des heures de formation qui constitue une réelle dégradation des conditions de travail pour les collègues tuteurs,
- Í demande que l'affectation d'un stagiaire se fasse sur le service de son tuteur et qu'il ne soit jamais le seul CPE dans l'établissement,
- Í renouvelle la demande à connaître la nature du complément des mi-temps des supports bloqués pour les stagiaires,
- Í redemande, malgré le refus du rectorat, un GT pour l'affectation des stagiaires.

**Les commissaires paritaires CPE SNES-FSU**

**Benoît AUBERTIN, Carole GARNIER, Catherine GOURBIER, Brigitte LACORRE,  
Bruno MAIURANO, Isabelle PINERO et Valérie RAMOND**